

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01195

Numéro SIREN : 891 703 886

Nom ou dénomination : 100 KALPA

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2022 sous le numéro de dépôt 7475



**Greffre du tribunal de commerce de Draguignan**  
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX  
Téléphone : 0494508327  
www.greffre-tc-draguignan.fr - www.infogreffre.fr

EV/2020 B 01195  
100 KALPA  
route départementale 37  
ROUTE DU LAC LIEUDIT LA COLLE NOIRE  
83440 MONTAUROUX

Nos références : EV/2020 B 01195

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT**  
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

**CONCERNANT :**

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : 100 KALPA

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

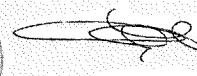
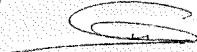
route départementale 37  
ROUTE DU LAC LIEUDIT LA COLLE NOIRE  
83440 MONTAUROUX

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 891703886 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 27/10/2022 le dépôt, enregistré sous le numéro 2022/7475, des actes et pièces suivants :  
- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021

Récépissé délivré le 27/10/2022

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ  
Maître Odile GIULIANO

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE

Néant

Désignation de l'entreprise 100 KALPA

Adresse de l'entreprise ROUTE DEPARTEMENTALE 37 ROUTE DU LAC LIEU DIT LA COLLE NOIRE

SIRET 8 9 1 7 0 3 8 8 6 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1,3

Durée de l'exercice précédent \*

12 7 2022  
33190 MONTMOURoux

83300 DRAGUIGNAN

Déposé sous le N° 20217475

Exercice N clos le  
3,11,2,2,0,2,1

ACTIF

		Brut	Amortissements-Provisions		Net
			1	2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	2 190	030	602
	Immobilisations financières * (1)	040		042	1 588
	Total I (5)	044	2 190	048	602
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *				
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	265	074	265
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	6 030	086	6 030
	Charges constatées d'avance *	092	738	094	738
	Total II	096	7 033	098	7 033
	Total général (I + II)	110	9 223	112	602
					8 621

PASSIF

			Exercice N		NET
			1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				1 000
	Écarts de réévaluation				120
	Réserve légale				124
	Réserves réglementées *				126
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				130
	Report à nouveau	131		)	132
	Résultat de l'exercice				134
	Provisions réglementées				136
	Provisions pour risques et charges				(57 989)
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées				140
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				142
	Fournisseurs et comptes rattachés *				154
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....				156
	Produits constatés d'avance	169	26 239	)	164
					166
					1603
					64 007
					174
					176
					65 610
					180
RENOVIS	Total général (I + II + III)				8 621
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an
(2)	Dont créances à plus d'un an	197			195
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *
					182 2 190
					184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 100 KAI BA

## A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé  
au titre de l'IR

Néant  \*

PRODUITS D'EXPLOITATION		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 13/11/2021
Ventes de marchandises *					
Production vendue		Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209 215 217	210 214 218 49 025
Production stockée *		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			222 224 226
Production immobilisée *					230 232 234
Subventions d'exploitations reçues					236 238
Autres produits					240 242 32 893 244 1 294 250 55 437 252 19 022 254 602 256 262 180
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					
Variation de stocks (marchandises) *					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	584	
Rémunérations du personnel *					
Charges sociales (cf. renvoi 380)					
Dotations aux amortissements *					
Dotations aux provisions					
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259			
		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	109 429
<b>- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	270	(57 928)
Produits exceptionnels (IV)				294	61
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		290
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)	348		300
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306
<b>- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					
<b>- RÉSULTAT FISCAL</b>					
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		310
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				314	57 989
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			316		
Provisions non déductibles *			318		
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			322		
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPC	248	324	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	330	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			251		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		997
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		342
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septuages)	993		
Créance due au report en arrière du déficit			346		
Déduction exceptionnelle (Art 39 décies)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies A)	643		
Déduction exceptionnelle (Art 39 décies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art 39 décies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 décies E)	641		
Déduction exceptionnelle (Art 39 décies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies G)	649		
<b>STAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTIÉREURS</b>					
icit de l'exercice reporté en arrière *		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	
icit antérieurs reportables *				356	354
		dont imputés sur le résultat :			57 989
<b>STAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>					
icitations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	
				360	
				372	57 989

(3)

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 100 KALPA

Néant 

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406
	Autres	410		412		414		416
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426
	Constructions	430		432		434		436
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456
	Matériel de transport	460		462		464		466
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 190	474		476 2 190
Immobilisations financières		480		482		484		486
	TOTAL	490		492	2 190	494		496 2 190

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495		497		498	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504	499
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	506
	Constructions	520		522		524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546
	Matériel de transport	550		552		554	556
	Autres immobilisations corporelles	560		562	602	564	566
	TOTAL	570		572	602	574	576 602

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES																																																	
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																	
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>1</td><td></td><td>2</td><td></td><td>3</td><td></td><td>4</td><td></td><td>5</td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td></td><td>7</td><td></td><td>8</td><td></td><td>9</td><td></td><td>10</td><td></td></tr> </table>										1		2		3		4		5																						6		7		8		9		10	
1		2		3		4		5																																									
6		7		8		9		10																																									
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																																												
	①	②	③	④	Court terme *		Long terme																																										
1					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧																																									
2																																																	
3																																																	
4																																																	
5																																																	
6																																																	
7																																																	
8																																																	
9																																																	
10																																																	
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589																																									
	Plus-values taxable à 19 % ⑩		579		Régularisations	590	583	594	595																																								
	TOTAL					596	585	597	599																																								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 100 KALPA

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires *	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER  
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

- 1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD

780

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960 57 989
Total des déficits restant à reporter	970 57 989

## III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives						
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326					
N° du centre de gestion agréé						
Montant de la TVA collectée						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: 100 KALPA

Exercice ouvert le: 01/12/2020. et clos le: 31/12/2021

Néant

Données en nombre de mois 1 3

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel \* :

Dont apprentis	376	2,00
Dont handicapés	657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	651	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE	861	

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105

**TOTAL 1 106**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrees sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153

**TOTAL 2 144**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup>

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150

**TOTAL 3 152**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).

117

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	024	026
Période de référence	160	
Date de cessation	/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

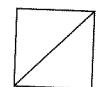
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt


(1) Néant  \*

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 9 1 7 0 3 8 8 6

Dénomination de l'entreprise

100 KALPA

Adresse (voie)

ROUTE DEPARTEMENATLE 37 ROUTE DU LAC LIEU DIT LA COLLE NOIRE

Code postal

83440

Ville

MONTAUROUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) <input type="checkbox"/> M	Nom patronymique	Prénom(s)		
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions		
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :	N°	Voie	ALLEE DU BELVEDERE	FRANCE
	Code Postal	Commune	GRASSE	Pays
Titre (2) <input type="checkbox"/>	Nom patronymique	Prénom(s)		
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions		
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 9 1 7 0 3 8 8 6

Dénomination de l'entreprise

100 KALPA

Adresse (voie)

ROUTE DEPARTEMENATLE 37 ROUTE DU LAC LIEU DIT LA COLLE NOIRE

Code postal

83440

Ville

MONTAUXOU

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le 01122020 et clos le 31122021

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:

IUU KALPA  
ROUTE DEPARTEMENATL 37 ROUTE DU LAC LIEU DIT LA COLLE NOIRE  
83440 MONTAUROUX

SIRET 8 9 1 7 0 3 8 8 6 0 0 0 1 2

Mél :

Adresse du siège social:

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

**SIRET**

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées Agences immobilières

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	57 989
2 Plus-values	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%		

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies  Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 octies A  Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement  Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4** (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?  OUI  NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE GENERATION EXPERTS

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

ABAC LE CHESNAY

58 rue Pottier

78150 LE CHESNAY

OGA/OMGA

Viseur conventionné

Tél: 01 39 63 33 80

(Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Identité du déclarant:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Date: 29042022 Lieu: MONTAUROUX

Examen de conformité fiscale (ECF)  prestataire :

Qualité et nom du signataire: PRESIDENT E. GAL

Signature:

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

N° 2065 bis-SD

2022

#### H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS, DANS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		<b>c</b>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		<b>d</b>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		<b>e</b>		
		<b>f</b>		
		<b>g</b>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 <sup>e</sup> du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		<b>h</b>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 <sup>e</sup> du 3 de l'article 158 du CGI		<b>i</b>		
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>		<b>j</b>		
			<b>Total I (a à h)</b>	

**I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS** (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

#### J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de perte ou vol)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce n'est pas dans la liste)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrcessions d'honoraires, de commissions et de courtauges <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice
--	--

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice  
du \_\_\_\_\_ 01/12/2020  
au \_\_\_\_\_ 31/12/2021

Désignation de l'entreprise 100 KALPA

Adresse ROUTE DEPARTEMENATLE 37 ROUTE DU LAC LIEU DIT LA COLLE NOIRE 83440 MONTAUROUX

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1 GAL Eric		1 allée du Belvédère 06130 GRASSE
2 GAL Anne		1 allée du Belvédère 06130 GRASSE
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

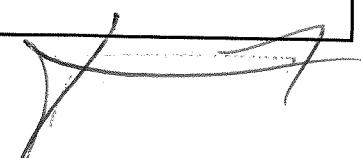
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 4)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1 39 360				39 360				39 360
2 13 510				13 510				13 510
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** 52 870				52 870				52 870

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	4 876
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 130
Total	7 006

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables 9
- de l'exercice .2021... (total col.9 + total col.10) 10	59 876
- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire <i>par emi</i> <i>Prud'homme</i>	À MONTAUROUX, le 29042022 Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

### I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

#### A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice

a

EBITDA fiscal de l'exercice

b

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %\*b et a - 3 000 000 €)

(c-1)

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)

(c-2)

#### B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %

d

Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %

e

Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)

f

#### C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres

g

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres

h

### II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

#### A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)

i

Montant des charges financières nettes en report transférées

(i bis)

Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)

(i ter)

Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)

(i quater)

Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice

j

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)

k

Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)

l

#### B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant



127 OCT. 2022

83300 DRAGUIGNAN  
Déposé sous le N° *2217475*

**SAS 100 KALPA**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : Route du Lac - Lieu dit La Colle Noire**  
**83440 MONTAUROUX**  
**891 703 886 RCS DRAGUIGNAN**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 30 Juillet, à 14 heures,

Les associés de la société SAS 100 KALPA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Route du Lac - Lieu dit La Colle Noire, 83440 MONTAUROUX, sur convocation faite aux associés.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric GAL, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte permet de constater que les associés sont tous présents et représentent la totalité des actions.  
En conséquence, l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*TV*

## ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à - 57 989 euros de la manière suivante

:

Déficit de l'exercice	57 989 euros
-----------------------	--------------

En totalité au compte « report à nouveau ».

ER

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de - 56 928 euros.  
l'Assemblée Générale prend acte de cette situation.

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social; L'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précédent.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

